



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'YCHOUX

Séance du 12 décembre 2019

Conseillers Municipaux en exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation :

5.12.2019

Date d'affichage :

5.12.2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à vingt heures,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Marc DUCOM, Maire.**

Présents : Mmes SEGAUT -- BOUTEILLER - BUBIEN-VIU -- DUBOIS -- RABILLER
Mrs DUCOM - CASTAGNÈDE - JOUCLA -- CHARRIER -- HUITRIC -- CHRAPKIEWICZ

Absents : Mme VILARD -- Mr CABANNES

Absent excusé : Mr PLAGARO

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr BRETHES Éric avait donné pouvoir à Mr CASTAGNÈDE Vincent

Mme BLANC Sylvie avait donné pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne-Marie

Mme DESCOURS Aurélie avait donné pouvoir à Mme RABILLER Michèle

Mr VALEN Michel avait donné pouvoir à Mr CHARRIER Jean-Louis

Secrétaire de séance : SEGAUT Céline

Objet de la délibération n° 20191212_3 :

Approbation du plan d'aménagement de la forêt communale

Monsieur Le Maire indique que le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale d'YCHOUX établi par l'Office National des Forêts pour la période 2020-2034 en vertu des dispositions des articles L.212-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur l'état de la forêt,
- une partie technique qui rassemble des renseignements généraux sur la forêt, une évaluation de sa gestion passée, la présentation des objectifs de gestion durable poursuivis ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, la programmation des coupes et des travaux sylvicoles
- une partie économique, qui comprend le bilan financier prévisionnel des programmes d'action envisagés.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet d'aménagement proposé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, à YCHOUX, le 12 décembre 2019.

Le Maire,



Marc DUCOM.